



- La Santé publique peut vous recommander une période d'isolement ajustée à votre état vaccinal.
- Consulter la page [Dépistage - Coronavirus - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) pour trouver un endroit où aller passer un test de dépistage.
- Pour les membres du personnel, afin de bien comprendre les modalités applicables à votre prestation de travail pour chaque situation, voir le site [USherbrooke.ca/srh/covid-19/maladie/](#)

*Si vous obtenez un test positif à la COVID-19, la Santé publique effectuera les vérifications nécessaires, puis contactera ensuite toutes les personnes avec qui vous avez eu un contact à risque modéré ou élevé.